

RAPPORT

L'égalité femmes-hommes en Finistère

Ar gevatalded merc'hed-paotred e
Penn-ar-Bed

2025



DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	4
-----------------	---

1. LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES

Accompagner, prévenir, sensibiliser	6
---	---

Soutenir les structures qui viennent en aide aux femmes victimes

FOCUS Le Département soutient le CIDFF du Finistère

ACTION PHARE Exploitation sexuelle des mineurs : un tabou à briser, un combat à intensifier

FOCUS Le Département mobilisé avec la gendarmerie et la police pour accompagner les femmes victimes de violences

Le Département mobilisé pour reloger les victimes de violences intra-familiales

Contribuer à l'épanouissement des femmes dans leur vie personnelle

Favoriser l'égalité des femmes et des hommes dans les politiques de solidarité	18
--	----

Accompagner les parents, à travers le plan d'action enfance

Accompagner l'exercice de la parentalité en faveur de l'égalité des mères et des pères

Soutenir l'action de ceux qui aident les femmes et les mères

Agir en faveur de l'insertion professionnelle et sociale des femmes	22
---	----

Le SDIS mobilisé pour l'égalité professionnelle

Promouvoir le sport féminin	24
-----------------------------------	----

Soutenir les femmes sportives à travers le soutien aux clubs et associations

ACTION PHARE OCTOBRE ROSE
Le Département mobilisé contre le cancer du sein

FOCUS Le Tour de France femmes

Sensibiliser les collégiens 27

Sensibiliser les collégiens aux discriminations et aux violences
contre les femmes

Prévenir les situations de harcèlement scolaire

ACTION PHARE Le Département se mobilise
pour prévenir la précarité menstruelle des collégiennes

2. L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DU DÉPARTEMENT

Des effectifs en majorité féminins..... 31

La mobilité externe 33

Les fonctions d'encadrement 34

Le déroulement de carrière..... 35

La rémunération 36

La formation 37

FOCUS Un guide destiné aux agents pour prévenir et lutter
contre les violences sexuelles et sexistes

L'accompagnement des parcours 39

Le temps de travail 39

Le télétravail 40

Un index d'égalité professionnelle en forte hausse 40

Nos engagements pour favoriser l'égalité
des femmes et des hommes 41

Données légales 42

PENNAD-STUR

Tremen eus ret ober ar muiañ ma c'haller da ret kaout disoc'hoù, kas oberoù a-zevri evit ma vo kemmesk ha par-ouzh-par ar merc'hed hag ar baotred er bed micherel... Sed aze un nebeud erbedadennoù en danevell bloaziek diwezhañ gant ar C'huzul-uhel evit an Ingalded etre ar merc'hed hag ar baotred.

Abaoe 2021 dija eo ar pezh a ra an Departamant : gwelet an dalc'hoù a zo da zirouestlañ, kavout ha lakaat diskoulmoù gwirion e pleustr, priziañ an disoc'hoù ha reizhañ hon oberoù ma vez ret. Ne c'haller ket gortoz pell ha gortoz gwell, na lezel an traoù da vont. An digevatalder, an diforc'hidigezh, an diaesterioù o tiraez tra pe dra n'aint ket diwar-wel drezo o-unan. Dre an oberoù e vint harzet.

Merket eo bet ar bloaz-mañ gant meur a ober a bouez en Departamant. Asambles gant Amicale du Nid hag an holl oberourien war an dachenn-se omp engouestlet a-enep korvoerezh revel ar minored Skoazellet hon eus a-galz an abadennoù a oa aozet gant kevredigezhioù pe strolladoù da-geñver ar c'houlzad « Miz Here Roz ». En tu all d'an oberoù-se ez eus bet oberoù arouezus ivez, evel pa oa bet degemeret un tennad eus Tro Frañs ar merc'hed.

Difenn an ingalded etre ar merc'hed hag ar baotred zo da vezañ graet war ar pemdez. Skoazellañ ar maouezed, sikour an dud o deus bugale yaouank d'ober o roll par-ouzh-par, kas oberoù da benn evit yec'hed ar merc'hed, broudañ anezho da zalc'her gant o red-micher, gwareziñ ar re a c'houzañv feulster, aesaat d'ar sportourezed pleustriñ o sport, sachañ evezh ar skolajidi. Kement-se a vez graet gant an Departamant, a-wechoù zoken ez a pelloc'h eget ar c'hefridioù a zo fiziet ennañ gant al lezenn.

E 2025 ez eus bet staliet dasparzherien gwarezioù yec'hedoniel digoust en holl skolajoù publik hag en holl skolajoù prevez gant an Departamant, evit stourm ouzh an dienez rak an amzerioù evit merc'hed yaouank Penn-ar-Bed.

Teuler pled a ra an Departamant, evel implijer, ma vo kemeret an ingalded vicherel e kont en e bolitikerezh e-keñver ar c'hoskor, en holl servijoù. Ar red-micher, ar goproù, ar stummadurioù, an aozioù labour, ar pezh a vez graet evit lakaat ar vuhez vicherel hag ar vuhez personel d'en em ober an eil ouzh eben, sed aze tachennoù ma lakaomp ur politikerezh evezhiant ha youlek evit ar c'hevatalder da dalvezout.

En danevell-mañ e vez renablet an holl oberoù, pe e vefent evit kas ar c'hevatalder hag ar c'hemmesk micherel war-raok, evit gwellaat ar c'henemprañ sokial ha micherel evit ar merc'hed, evit dizarbenn ha stourm ouzh ar feulster e-keñver ar merc'hed ha digeriñ ar sevenadur hag ar sport d'an holl verc'hed.

Dont a-benn da lakaat ar merc'hed hag ar baotred par-ouzh-par da vat a dalvez kement ha cheñch sevenadur ; kement-se zo unan eus an traoù diaesañ d'ober en hor c'hevredigezh sur a-walc'h. War an dra-se eo e labouromp, asambles.

Maël DE CALAN

Prezidant ar C'huzul-departamant

Véronique BOURBIGOT

Besprezidantez karget eus an ingalded etre ar merc'hed hag ar baotred

ÉDITORIAL



Passer d'une obligation de moyens à une obligation de résultats, mener une action résolue pour une plus grande mixité et parité dans le monde professionnel... Voici quelques-unes des préconisations du dernier rapport annuel du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ces orientations sont déjà celles du Département depuis 2021 : repérer les problèmes à résoudre, trouver et mettre en œuvre des solutions réalistes, évaluer leurs résultats et adapter notre action. L'attentisme et le laisser-faire ne sont pas des options. Les situations d'inégalité, de discrimination, de difficulté d'accès ne disparaîtront pas d'elles-mêmes. C'est par l'action que nous y mettrons fin.

Cette année 2025 a été marquée par plusieurs actions phares du Département. Nous nous sommes engagés, en lien avec l'Amicale du Nid et tous les acteurs concernés, contre l'exploitation sexuelle des mineurs. Nous avons massivement soutenu les manifestations portées par les associations ou les collectivités dans le cadre de la campagne « Octobre rose ». À côté de ces actions, il y a aussi des gestes symboliques, comme l'accueil en Finistère d'une étape du Tour de France féminin.

Défendre l'égalité des femmes et des hommes est aussi une démarche du quotidien. Accompagner les femmes, aider les jeunes parents à assurer leur rôle dans l'égalité, agir pour la santé des femmes, encourager leur parcours professionnel, protéger celles qui sont victimes, favoriser la pratique des

sportives, sensibiliser les collégiens, le Département répond présent pour exercer toutes ces missions, parfois même au-delà du strict champ des compétences fixées par la loi.

En 2025, le Département a notamment doté tous les collèges publics et privés de distributeurs de protections périodiques gratuites, afin de lutter contre la précarité menstruelle des jeunes Finistériennes.

En tant qu'employeur, le Département veille également à la prise en compte de la question de l'égalité professionnelle, en s'engageant en ce sens dans sa politique des ressources humaines, dans tous les services. Le déroulement de carrière, la rémunération, la formation, les conditions de travail, l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle sont autant de domaines où nous mettons en œuvre une politique vigilante et volontariste d'égalité.

Ce rapport annuel recense l'ensemble de nos actions, qu'il s'agisse de la promotion de l'égalité et de la mixité professionnelle, de l'amélioration de l'insertion sociale et professionnelle des femmes, de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes, de l'accès de toutes à la culture et au sport.

Parvenir à l'égalité réelle des femmes et des hommes implique de changer de culture ; c'est sans doute une des tâches les plus difficiles à mener dans une société. C'est ce à quoi nous nous employons, collectivement.

Maël DE CALAN

Président du Conseil départemental

Véronique BOURBIGOT

Vice-présidente chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes

1. LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES

Le Département, chef de file de l'action sociale, mène des actions variées et complémentaires pour favoriser l'égalité des femmes et des hommes.

À COURT TERME,

- **il accompagne** les femmes dans leur vie de femme, dans leur vie professionnelle, dans leur vie de mère, dans leur vie conjugale ;
- **il améliore** la prise en charge des femmes, avec comme objectifs leur accès aux droits et aux soins, leur autonomie financière et sociale ;
- **il concourt** à la prévention des situations de menaces, de risques ou de violences.

À PLUS LONG TERME,

- **il promeut** une vision sociale égalitaire entre les femmes et les hommes ;
- **il sensibilise** à ce sujet l'ensemble de la population finistérienne ;
- **il lutte** contre les stéréotypes de genre ;
- **il contribue** à la prévention des violences faites aux femmes.

Accompagner, prévenir, sensibiliser

Le Département joue un rôle essentiel dans la protection de toutes les personnes vulnérables. À ce titre, il s'engage pour la prévention des violences faites aux femmes. En Finistère comme ailleurs, les femmes sont en effet les principales victimes des violences intrafamiliales, qu'il s'agisse de violences physiques, sexuelles ou psychologiques.

Soutenir les structures qui viennent en aide aux femmes victimes

Le Département soutient l'action de tous ceux qui, dans le Finistère, travaillent à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes, et qui en particulier viennent en aide aux femmes par des actions en faveur de leur autonomie sociale et professionnelle, de leur accès à la citoyenneté, de la lutte contre les violences à leur encontre (physiques, verbales, psychologiques, sexuelles, matérielles ou économiques...). Il contribue ainsi au financement de plusieurs structures, publiques ou associatives, qui s'engagent en faveur des femmes.

L'Union départementale des associations familiales (UDAF) du Finistère

Le Département du Finistère soutient les actions de l'UDAF. En 2025, il a versé une subvention de 20 000 euros pour l'espace rencontre parents/enfants et une autre de 4 000 euros pour le service de médiation familiale.

L'espace rencontre est un service de l'UDAF qui met en place des droits de visite en lieu neutre ou médiatisé, ordonnés par le juge des enfants ou le juges aux affaires familiales pour des situations qui nécessitent la présence importante d'un tiers et /ou pour un accompagnement de la relation enfant-parent. Le service organise des droits de visite individuels et des droits de visite collectifs en fonction des situations familiales.

En 2024, le nombre de visites programmées, plus de 1 000, a augmenté de 17 %.

L'UDAF du Finistère est située à Brest et tient des permanences régulières dans les locaux du CDAS à Quimperlé et à Carhaix.

Quant au service de médiation familiale de l'UDAF, ses bénéficiaires sont les membres d'une même famille qui éprouvent des difficultés à communiquer, qui traversent un conflit. Son intervention vise l'objectif de prévenir des difficultés ultérieures susceptibles de générer des tensions préjudiciables aux enfants. Il propose aux femmes un espace de médiation familiale pour renouer le dialogue, gérer les situations conflictuelles, identifier leurs besoins, trouver des solutions face à des situations difficiles (séparation, choix de la résidence des enfants, pension alimentaire, tensions familiales, etc.). Il intervient dans le ressort du tribunal judiciaire de Quimper.

En 2024, 103 séances de médiation et 287 entretiens d'information sur la médiation familiale ont été menés.





L'Amicale du Nid

L'Amicale du Nid assure un accueil, un accompagnement social global des personnes en situation de prostitution, ainsi qu'un appui aux professionnels qui sont en contact avec des personnes en danger ou en situation de prostitution et les accompagnent.

Ses équipes adaptent leurs pratiques au développement de nouvelles formes de prostitution, notamment par Internet. Elles ont développé un maillage en partenariat avec des acteurs de la santé, la police et la gendarmerie, les accueils de jour, les associations caritatives et initient des projets en commun (maraudes croisées avec les équipes du Samu social, Addictions France...) afin de diversifier les modes de repérage et d'améliorer la prise en charge des femmes victimes de prostitution.

L'association participe activement à la Commission départementale de sortie de prostitution pilotée par la Préfecture, à laquelle le Département est associé.

En 2025, le Département a apporté un financement de 2 000 euros à l'association pour cette action.

L'Amicale du Nid a créé en 2025 une Mission de lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs dans le Finistère, permettant de développer le repérage de situations, l'accompagnement de jeunes et la formation des professionnels (notamment de la protection de l'enfance).

L'association a été largement associée aux travaux du Département sur ce sujet. Elle a participé tout au long de l'année au groupe de travail partenarial mis en place et à l'organisation par le Département d'une matinée d'échanges et de mobilisation sur la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs le 3 juillet, 2025, qui a réuni 200 professionnels et élus. Elle constitue un acteur essentiel de la stratégie adoptée par l'assemblée départementale sur ce sujet lors de la session du 15 octobre dernier ; cette stratégie sera déployée dès le début de l'année 2026. À ce titre, **le Département a prévu d'attribuer à l'association une subvention de 50 000 euros en 2026.**

Le Conseil départemental d'accès aux droits (CDAD)

Le Département du Finistère soutient également les actions permettant aux femmes de mieux connaître leurs droits.

Il fait partie du Conseil départemental de l'accès aux droits (CDAD), groupement d'intérêt public dont il soutient le travail et **auquel il a versé en 2025 une subvention de 5 000 euros.**

Le CDAD, structure partenariale qui permet d'associer les acteurs de la justice et du droit au service des justiciables, vise à donner à tous les citoyens, même les plus démunis, même les plus éloignés des villes où sont établis les tribunaux, une information sur leurs droits et à les orienter dans les démarches à entreprendre pour les faire valoir.

Créé en 2008 et placé sous la direction du président du tribunal judiciaire de Quimper, le CDAD du Finistère a pour mission d'assurer une politique locale d'accès au droit, de piloter et coordonner les actions en matière d'aide à l'accès au droit et à la justice.

Il met à disposition des citoyens des lieux d'informations sur les droits juridiques, leur apportent une assistance et un accompagnement personnalisé dans leurs démarches et la résolution amiable des conflits. Ses orientations sont fixées annuellement par le ministère de la Justice. Il intervient à plusieurs niveaux, en particulier l'animation des Points justice dans le département, dans les espaces France Services, de permanences dans les mairies ou dans les intercommunalités...

Il porte une attention particulière aux publics en situation de vulnérabilité par des permanences dans les

associations caritatives et une sensibilisation des bénévoles ou des publics en situation de handicap au sein de Point Justice langue des signes ou de formation des agents avec « Droit Pluriel ».

Le CDAD a engagé depuis 2024 une campagne de communication dédiée à la prévention et à la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales ainsi que des actions visant à lutter contre le harcèlement scolaire.

Le soutien du Département contribue au développement des actions qui améliorent l'accès des femmes aux droits et préviennent certains litiges. Les objectifs du CDAD rejoignent ceux du Département en favorisant l'accès des femmes à la justice en amont de l'aide juridictionnelle.

Qui s'occupe du sujet au sein du Département ?

Au sein de la Direction de l'enfance et de la famille, un chargé de coordination des dispositifs de prévention familiale participe aux diverses instances concernant la lutte contre les violences faites aux femmes.

Par ailleurs, les intervenantes sociales en commissariat et gendarmerie (ISCG) (cf. p.14 - 15) sont placées sous la responsabilité hiérarchique de la direction de l'enfance et de la famille.



FOCUS



Le Département soutient le CIDFF du Finistère

Le Département du Finistère soutient le CIDFF dans son action en faveur de l'accès aux droits et de la lutte contre les violences familiales. En 2025, malgré de fortes contraintes budgétaires, le Département a tenu à accroître son soutien à l'association et lui a ainsi accordé **une subvention de 81 000 euros**, en hausse de 8 % par rapport à 2024.

Acteur majeur de la politique publique d'information des femmes dans le Finistère, le CIDFF exerce une mission d'intérêt général, confiée par l'État, dont l'objectif est de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. En proposant 22 permanences dans tout le Finistère, il peut apporter une aide de proximité à toutes celles qui en ont besoin. Il lutte contre le non-recours aux droits par une information et/ou une orientation juridique gratuite (droits de la personne et de la famille - couple, divorce, pension alimentaire, autorité

parentale, filiation, adoption, violences aux femmes). Il apporte également une aide en matière d'emploi et de formation. Les femmes qui le souhaitent peuvent être conseillées par des professionnels – juristes, conseillers à l'emploi, à la formation professionnelle et à la création d'entreprise, travailleurs sociaux, psychologues, etc.

En 2024, 12 479 entretiens individuels ont été réalisés par les professionnelles du CIDFF 29, tous services confondus, dont 2 049 personnes reçues pour 3 933 entretiens d'informations juridiques.

À titre d'exemple, le CIDFF a également porté des actions pour l'accompagnement à l'insertion des femmes du quartier de Kermoisan à Quimper dans le cadre du contrat de ville : le point d'accès aux droits et accueil de jour pour les femmes, le soutien psychologique aux femmes victimes de violence, ou encore la mobilisation vers l'emploi des femmes.

FOCUS

Le Département mobilisé pour aider le CIDFF à exercer ses missions



Lors de la commission permanente du 7 avril 2025, les conseillers départementaux ont adopté à l'unanimité un vœu relatif à la situation du CIDFF.

Depuis 1972, les Centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) exercent sous statut associatif des missions de service public qui leur ont été confiées principalement par l'État. Salariant 1 400 personnes et assurant 2 600 permanences dans les territoires, les CIDFF participent activement à favoriser :

- l'accès aux droits des femmes et des familles dans la vie personnelle ou professionnelle ;
- l'autonomie professionnelle des femmes contribuant à l'égalité hommes-femmes ;
- l'éducation en matière d'égalité filles-garçons, de santé et de sexualité ;
- l'aide à la parentalité et à la vie familiale ;
- la lutte contre les violences faites aux femmes, et l'accompagnement des femmes sous mesure de protection (téléphone grave danger, bracelet anti-rapprochement...).

Présent dans le Finistère depuis 1982 et accompagnant près de 7 000 personnes par an (dont trois quarts de femmes), le CIDFF a exprimé au début de l'année les difficultés financières suscitées par l'arrêté ministériel du 5 août 2024 accordant à ses salariés le bénéfice des primes « Ségur ». Si le pouvoir d'achat des personnels a été revalorisé et leurs métiers mieux reconnus, l'État n'a pas compensé ces charges nouvelles qui s'élèvent à 100 000 euros.

Le CIDFF finistérien fait ainsi face à un risque de cessation des paiements. D'ores et déjà, les permanences assurées dans 11 communes ont été supprimées.

Dans la continuité de son engagement contre les violences intrafamiliales, qui s'est notamment traduit par la création depuis 2022 de 4 postes supplémentaires d'intervenantes sociales en commissariat et en gendarmerie, pour les porter de 2 à 6, le Département a souhaité soutenir le CIDFF.

En dépit de ses graves difficultés budgétaires, il a notamment dispensé le CIDFF de la baisse générale de 5 % des subventions départementales, et s'est engagé dans le cadre du Comité des financeurs à **maintenir son financement à 81 000 euros** en dépit de la baisse d'activité de la structure. Il a par ailleurs anticipé le versement de cette subvention en mars 2025 pour venir consolider la trésorerie de l'association.

L'engagement des collectivités locales ne suffira pas, et c'est à l'État de compenser le coût des primes « Ségur » qu'il a lui-même décidées.

En conséquence, les 54 conseillers départementaux réunis en commission permanente le 7 avril 2025 demandent à l'État, la compensation du coût de ces primes, en vue d'assurer la pérennité des missions exercées par le CIDFF dans le Finistère.

ACTION PHARE



Comité de pilotage de l'ODPE - 3 juillet 2025

Exploitation sexuelle des mineurs : un tabou à briser, un combat à intensifier

La prostitution est une violence inacceptable contre les femmes et les hommes. Depuis la loi du 13 avril 2016, les personnes en situation de prostitution sont reconnues comme des victimes de violences. Le Département du Finistère fait de la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs une priorité de sa politique de protection de l'enfance. Briser ce tabou, c'est avant tout reconnaître l'existence du phénomène, écouter les victimes, coordonner les acteurs et faire évoluer les pratiques.

Le jeudi 3 juillet à l'ITES de Brest, le Département du Finistère a réuni près de 200 professionnels pour une matinée d'échanges et de mobilisation autour d'un phénomène préoccupant : l'exploitation sexuelle des mineurs. Organisé en partenariat avec l'association l'Amicale du Nid, cet événement s'inscrit dans une démarche forte portée par le Département pour mieux comprendre, repérer et agir face à cette réalité encore trop souvent invisible.

Au-delà de cette action spécifique, le Département reste attentif à l'évolution des besoins sur le territoire et poursuit son travail avec l'État et les associations pour **consolider les financements et pérenniser les dispositifs engagés.**

Un phénomène complexe, en forte progression

L'âge moyen d'entrée dans la prostitution se situe entre 13 et 15 ans. Bien souvent, les jeunes concernés ne se considèrent pas comme victimes. Ils sont recrutés via les réseaux sociaux, ou s'engagent dans des échanges argent-cadeaux contre acte sexuel, sans percevoir immédiatement la violence du système prostitutionnel. Les parcours de ces jeunes sont fréquemment marqués par des ruptures familiales, des violences, des fugues et une grande vulnérabilité psychologique.

ACTION PHARE

En France, les estimations évoquent entre 7 000 et 10 000 mineurs concernés, un chiffre sans doute sous-évalué. La Bretagne n'est pas épargnée : depuis 2021, **140 enfants ont été identifiés comme victimes dans la région** par l'Amicale du Nid, dont **8 dans le Finistère pendant les seuls premiers mois de 2025**.

Le 3 juillet, une mobilisation inédite dans le Finistère

Inscrite comme priorité départementale en 2025 par le Président du Conseil départemental lors du Comité de pilotage de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE), la lutte contre l'exploitation sexuelle à prostitution des mineurs a fait l'objet d'une mobilisation partenariale exemplaire.

L'événement du 3 juillet a permis de croiser les regards et les expertises. Après l'intervention de Romain Guigny, directeur régional de l'Amicale du Nid, plusieurs professionnels de terrain sont intervenus : magistrats, gendarmes, médecins, éducateurs, travailleurs sociaux, responsables de l'Aide sociale à l'enfance, acteurs de l'Éducation nationale.

Véronique Bourbigot, vice-présidente chargée de l'enfance, de la famille et de l'égalité femmes-hommes, a conclu la matinée en rappelant la nécessité de briser le silence et de faire évoluer les pratiques professionnelles.



Comité de pilotage de l'ODPE - 3 juillet 2025

Une dynamique partenariale appelée à se renforcer

Depuis mars 2025, un groupe de travail départemental « lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs », animé par la Direction enfance famille du Département, associe de nombreux acteurs du territoire : Amicale du Nid, UAPED, Maison de protection des familles, CRIP, CIDFF, Éducation nationale, CHU de Brest, services départementaux (DTAS, CDEF, PMI, ISCG). Ce groupe de travail, qui a permis de construire l'événement du 3 juillet, a préfiguré un futur réseau opérationnel de prévention et d'accompagnement.

Un plan d'action adopté en octobre par l'assemblée départementales

Un plan d'action opérationnel, adopté à l'unanimité par l'assemblée départementale en octobre 2025, précise les actions qui seront mises en place dès 2026.

Plusieurs actions majeures sont envisagées :

- **un soutien renforcé à l'Amicale du Nid** pour développer son action de lutte contre la prostitution des mineurs, par le financement d'un poste en 2026 pour assurer le co-accompagnement des victimes mineures ;
- **la mise en réseau des acteurs du repérage** (ASE, Éducation nationale, police, justice, santé, associations) avec un suivi régulier pour identifier les signaux faibles et mieux coordonner les réponses sur le territoire ;
- **l'élaboration d'un protocole de mise à l'abri des jeunes victimes**, en lien avec les partenaires, visant à expérimenter de nouvelles modalités d'hébergement et d'accompagnement pour tous ceux qui souhaitent sortir du système prostitutionnel.

En faisant émerger des pistes concrètes, en entendant celles et ceux qui agissent sur le terrain, le Département souhaite contribuer efficacement à lutter contre l'exploitation sexuelle des mineurs et ainsi œuvrer pour mieux protéger et accompagner les enfants.

FOCUS



Les intervenantes sociales en commissariat et gendarmerie mises à disposition par le Département

Le Département mobilisé avec la gendarmerie et la police pour accompagner les femmes victimes de violences

À son arrivée en 2021, la majorité départementale a voulu donner de nouveaux moyens à la politique de lutte contre les violences faites aux femmes.

Elle a en particulier voulu renforcer un dispositif qui avait fait ses preuves mais qui était largement sous-doté : les intervenantes sociales en commissariat et en gendarmerie (ISCG).

Les ISCG sont des assistantes sociales spécialisées du Département, qui travaillent directement depuis les commissariats et les gendarmeries.

Ce dispositif, développé par le Département et la Préfecture du Finistère, répond à un réel besoin d'écoute et de relais vers les acteurs sociaux. Il contribue fortement à la prévention et à la lutte contre les violences intrafamiliales et faites aux femmes, à l'aide aux victimes et aux personnes en difficulté, mais aussi à la prévention de la délinquance et à la lutte contre la récidive.

En 2021, il n'y avait que 2 ISCG pour tout le Finistère. Ce nombre a été porté à 6, avec des cofinancements de l'État et de certaines communes.

Sur les 6 intervenantes, **5 professionnelles mises à disposition par le Département** sont réparties dans le territoire et situées à Quimper, Landerneau, Morlaix, Châteaulin et Concarneau.

Ce renforcement constitue une réponse nécessaire face à la dégradation de la situation et à des besoins croissants. En effet, 1 945 victimes de violences intrafamiliales ont été accueillies en 2024 par l'ensemble des unités de gendarmerie du Groupement de gendarmerie départementale du Finistère, soit une augmentation de près de 10 % du nombre de victimes par rapport à l'année précédente.

FOCUS

Le rôle des intervenants sociaux et l'interaction avec les missions sociales du Département

Ces intervenantes sociales sont des professionnelles de l'écoute des victimes. Elles sont à la disposition de toutes celles qui en ont besoin. Elles peuvent ainsi prendre soin des victimes qui se manifestent spontanément pour porter plainte, ou qui sont identifiées à l'occasion d'une enquête. Les entretiens sont confidentiels et reposent sur la libre adhésion des personnes. Les intervenantes sociales évaluent la nature des besoins sociaux qui se révèlent à l'occasion de l'activité des policiers ou des gendarmes. Elles peuvent repérer des situations de détresse sociale afin de prévenir une éventuelle dégradation. Elles réalisent également des interventions de proximité, dans l'urgence si nécessaire, et elles facilitent l'accès des personnes aux services sociaux et de droit commun concernés, ainsi que le relais vers les partenaires adaptés.

Le rôle de ces intervenantes sociales est complémentaire de celui des gendarmes et des policiers. Tandis que les policiers et les gendarmes interviennent sur le plan pénal, les ISCG interviennent sur le plan social, par exemple en matière de relogement ou d'aides financières.

Elles ont 3 principales missions :

- accueillir des personnes en situations de détresse sociale ;
- conseiller et orienter les personnes notamment vers les services sociaux du Département, et coordonner les actions menées par les différents partenaires, notamment en participant à l'animation du réseau de Violences intrafamiliales (VIF) ;
- constituer un relais entre les instances policières, judiciaires, sociales et éducatives, et faciliter le dialogue interinstitutionnel entre les services de sécurité publique et le secteur médico-social-éducatif.

En 2025, ces ISCG ont ainsi pu soutenir près de 1 600 victimes, en grande majorité des femmes, un chiffre identique à celui de 2024.

Chaque année, sont ainsi entre 200 et 300 personnes qui sont accompagnées par une intervenante sociale dans le cadre de ses missions, ainsi qu'environ 200 personnes qui sont conseillées, sans accompagnement. Or environ 60 % de ces situations ne sont connues d'aucun service social, une proportion stable depuis la création de ce dispositif en 2018. Les conflits ou les violences intrafamiliales représentent près des trois quarts des situations traitées. En très grande majorité, les intervenantes sociales accompagnent des femmes victimes.

Ces missions s'inscrivent dans le cadre des politiques départementales de lutte contre les violences faites aux femmes, mais aussi dans le cadre de la protection de l'enfance. En effet, la mise à l'abri du parent victime, accompagné de ses enfants, évite souvent une mesure de protection de l'enfance liée au conflit parental. Au fil des ans, les intervenantes sociales en commissariat et gendarmerie ont développé un maillage partenarial important dans le Finistère avec les forces de l'ordre, les services de santé, les associations et les Directions territoriales d'action sociale (DTAS).



Violences conjugales : le Département s'engage auprès des victimes



Signature du protocole au Centre hospitalier de Cornouaille Quimper-Concarneau

Le 7 juillet, le Département a participé à la signature d'une convention permettant la prise en charge des victimes de violences conjugales, intrafamiliales et/ou sexuelles dans les établissements de santé : pour la première fois, dans les hôpitaux de Quimper et de Concarneau, il est désormais possible de porter plainte directement à l'hôpital.

Cette disposition nouvelle vise à faciliter et accélérer la collecte des témoignages des victimes de violences conjugales.

Le Centre hospitalier de Cornouaille Quimper-Concarneau est le premier établissement du département à avoir signé le protocole d'accueil et d'accompagnement des victimes de violences conjugales, intrafamiliales et/ou sexuelles au sein des établissements de santé.

Priorité pour le Département, ce dispositif permettant une accélération de la procédure a été salué par l'ensemble des partenaires.

Le Département mobilisé pour reloger les victimes de violences intra-familiales

Le relogement des personnes victimes de violences intrafamiliales, qui sont quasi exclusivement des femmes, constitue une priorité des pouvoirs publics : le Département, via son plan départemental d'aide à l'hébergement et au logement des personnes défavorisées (PDALHPD 2021-2026), l'État, à travers les obligations du code de la construction et de l'habitation, et les intercommunalités, via leur conférence intercommunale du logement (CIL).

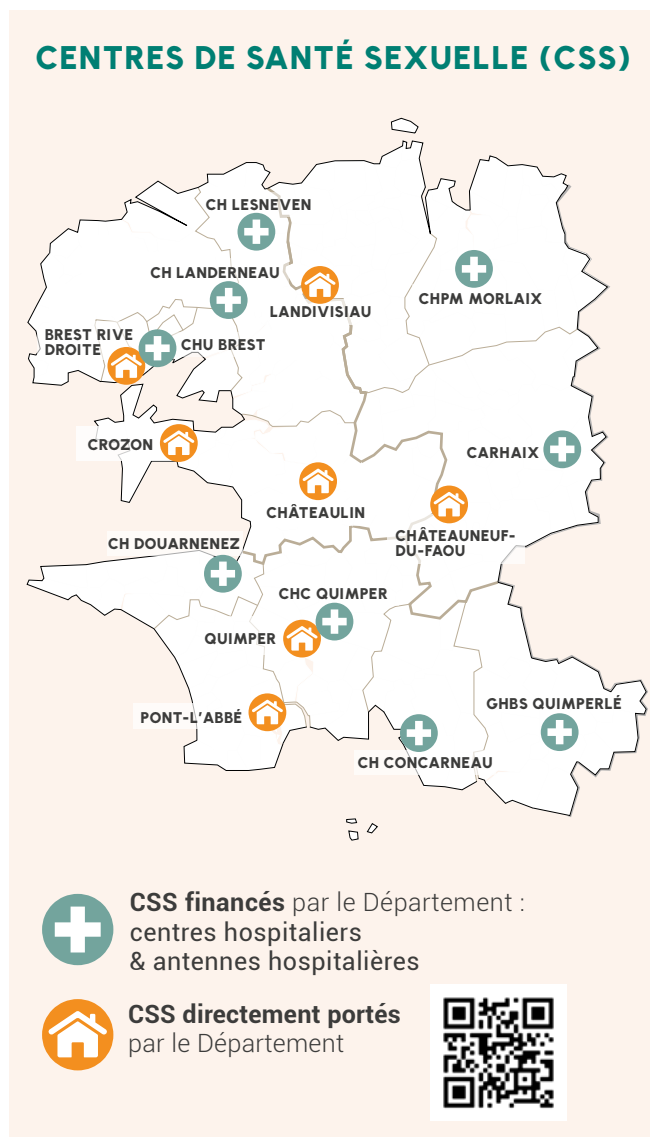
De manière concrète, cette mobilisation se traduit par des actions spécifiques menées par le bailleur social du Département, Finistère Habitat. En 2024, 44 logements avaient été attribués (sur 941) avec ce motif (déclaratif, appuyé ou non par un dépôt de plainte). Au 1^{er} semestre 2025, 17 logements ont été attribués (sur 541) avec présence de ce motif. De plus, de manière indirecte, Finistère Habitat loue des logements à des associations agréées, qui peuvent héberger notamment des femmes victimes de violence.

Contribuer à l'épanouissement des femmes dans leur vie personnelle

Le Département assure le fonctionnement et/ou le financement de **16 centres de santé sexuelle (CSS)**, répartis dans tout le Finistère :

- **9 lieux financés par le Département** au sein de 5 centres hospitaliers : (CHU Brest, CHC Quimper, GHBS Quimperlé, CHPM Morlaix, CH Landerneau) et 4 antennes hospitalières (CH de Douarnenez, CHC de Concarneau, CH de Lesneven, CH de Carhaix) ;
- **7 lieux directement portés par le Département** : à Quimper, Châteaulin, Châteauneuf-du-Faou, Crozon, Pont-l'Abbé, Brest Rive Droite et Landivisiau).

Lieux de consultation médicale, d'accueil, d'écoute et d'information, ils réunissent des médecins, des sages-femmes, des infirmières, des conseillères conjugales et familiales, qui répondent aux demandes de chacun en toute confidentialité, avec ou sans rendez-vous.



Les CSS ont pour mission de contribuer à l'épanouissement et à l'indépendance des femmes en leur proposant, des conseils en matière de santé sexuelle, de vie conjugale, de prévention des violences, etc.

Ils reçoivent également les hommes, pour une approche plus informée et égalitaire du couple, de la sexualité et de la contraception, tous sujets qui relèvent de la responsabilité partagée des hommes et des femmes.

Les professionnels qualifiés qui y travaillent peuvent ainsi :

- recevoir dans le cadre de consultations médicales relatives à la maternité ;
- délivrer à titre gratuit des contraceptifs aux mineurs ;
- suivre le dépistage et la prévention en gynécologie ;
- organiser le dépistage et le traitement des infections sexuellement transmissibles ;
- organiser des consultations, pour la réalisation de tests de grossesse par exemple ;
- recevoir en entretien préalable à l'interruption volontaire de grossesse ;
- accorder des conseils conjugaux et familiaux ;
- accueillir et conseiller toutes les victimes en difficultés familiales ou conjugales ;
- informer sur les violences sexuelles, etc.

Les consultations sont confidentielles, sans nécessité d'une autorisation des parents pour les mineurs.

Elles sont gratuites pour les mineurs, les jeunes majeurs et les personnes sans couverture sociale.

Favoriser l'égalité des femmes et des hommes dans les politiques de solidarité

Le Département considère que des politiques de solidarité bien conçues peuvent constituer un levier efficace pour réduire les inégalités entre les femmes et les hommes.

Il peut en particulier déployer sa compétence en matière de Protection maternelle et infantile (PMI), qui inclut les missions des centres de santé sexuelle. Dans ce cadre, des équipes départementales pluridisciplinaires (sociales et médico-sociales) assurent des actions de prévention et de protection à destination des adolescents, mais aussi des jeunes mères et des jeunes parents, ainsi que des futures mères et futurs parents.

Ainsi, les professionnels du Département apportent un accompagnement aux mères et aux pères lors de la préparation d'une naissance, ainsi qu'un soutien social en cas de situation de fragilité, voire de violence. Ils veillent également à promouvoir l'égalité des rôles de la mère et du père au sein des familles, notamment en encourageant les pères à s'impliquer et exercer leur rôle auprès de leurs enfants. Les professionnels de PMI organisent et mettent en œuvre des actions en matière de santé et de parentalité.

Accompagner les parents, à travers le plan enfance

Dans le cadre de sa politique de protection de l'enfance et de la famille, le Département met en place des actions de prévention en matière de santé, de maternité, de parentalité, mais aussi assure un accompagnement au cours de la grossesse et durant les premiers mois de la vie des nouveau-nés.

Ces actions s'intègrent dans un plan global sur la protection de l'enfance, présenté en 2022 à Plougastel-Daoulas et dont la mise en œuvre a été poursuivie en 2025. Ce plan représente un budget total de 18 millions d'euros en année pleine.

Parmi les 10 engagements pris par le Département, l'objectif d'effectuer chaque année 2 500 visites de prévention à domicile autour de la naissance vient en aide aux mères et aux pères.



Accueil de protection maternelle et infantile dans un CDAS



Les actions du Département en faveur des mineures non accompagnées : protection, information, aide à l'insertion

Le Département mène plusieurs actions en faveur des jeunes mineurs non accompagnés (MNA), avec une attention particulière portée aux jeunes femmes, afin de les sensibiliser à leurs droits et à la santé sexuelle.

Sensibilisation aux droits

Une référente du service MNA organise des réunions d'information collective sur le droit des femmes. Ces temps d'échange permettent aux jeunes, filles et garçons, de découvrir les principes fondamentaux d'égalité, de respect et de dignité. L'objectif est de promouvoir des valeurs universelles, de rappeler les droits de chacun - hommes, femmes et minorités - et de développer le respect mutuel.

Éducation et prévention en santé sexuelle

L'infirmière du service MNA coordonne les interventions des centres de santé sexuelle. Des professionnels abordent des thématiques essentielles : consentement, contraception, violences sexistes, infections sexuellement transmissibles, interruption volontaire de grossesse... Les jeunes reçoivent également des outils pédagogiques et des flyers pour identifier les structures ressources, accessibles gratuitement et en toute confidentialité.

Ces interventions insistent sur la responsabilité partagée : la prévention des grossesses précoces et des infections sexuellement transmissibles (IST) ne relève pas de la seule responsabilité des femmes. La santé sexuelle est une responsabilité commune, et chacun doit être acteur de sa propre protection et de celle de son ou sa partenaire. Une sensibilisation spécifique à l'usage du préservatif est ainsi menée auprès des jeunes hommes.

Autonomie et intégration

Ces actions sont particulièrement utiles aux jeunes filles originaires de pays où les droits des femmes sont peu reconnus. Elles leur offrent un espace sécurisé d'information et de dialogue, renforcent leur autonomie, leur compréhension des droits en France et leur capacité à se protéger contre les violences et les discriminations. Elles contribuent également à déconstruire certains tabous culturels, à développer la confiance en soi et à faciliter l'intégration dans la société.

En réunissant ces dimensions de protection, d'information et de prévention, le Département agit concrètement pour le bien-être, la sécurité et l'émancipation des jeunes MNA.

Accompagner l'exercice de la parentalité en faveur de l'égalité des mères et des pères

Le Département agit dans le domaine de la parentalité en assurant des visites médicales à domicile, des consultations médicales et l'accompagnement par des professionnels. Au-delà de l'exercice de la parentalité, l'objectif est de soutenir une parentalité équilibrée entre les deux parents.

Le soutien du Département aux acteurs qui travaillent en faveur de la parentalité a un impact positif sur l'égalité des femmes et des hommes. En premier lieu, la médiation familiale bénéficie à des femmes qui ont besoin d'être accompagnées au sein de leur foyer.

Ces structures permettent aux parents et aux enfants de prendre le temps d'être ensemble, de jouer, de discuter, d'observer ; elles visent à prévenir les risques de déséquilibre dans la relation parents-enfants. Par exemple, elles permettent aux pères qui n'ont pas de logement de rencontrer leurs enfants. L'amélioration de la fonction parentale vise à redonner leur rôle aux deux parents, l'éducation concertée et partagée tend à réduire les inégalités entre mère et père.



Soutenir l'action de ceux qui aident les femmes et les mères

Le Département intervient en faveur des femmes en soutenant l'action de ses partenaires qui travaillent à soutenir les liens parents-enfants, ainsi que les personnes qui ont besoin d'un accompagnement.

La Maison du couple et de la famille (MCF) à Brest

La Maison du couple et de la famille aide les Finistériennes et les Finistériens qui traversent des difficultés liées au couple et à la famille ; des professionnels régulièrement formés apportent un soutien à celles et ceux qui sont confrontés à des problématiques de relation et de communication au sein de leur couple ou de leur famille, des difficultés éducatives, relationnelles et affectives.

Malgré ses contraintes financières, **le Département a soutenu en 2025 la Maison du couple et de la famille en renouvelant la subvention versée l'année précédente**, d'un montant total de 23 500 euros, dont 5 500 euros au titre de la médiation familiale, 12 500 euros au titre des entretiens familiaux et 5 500 euros au titre du conseil conjugal et familial.

Le service des entretiens familiaux propose un accompagnement aux familles qui traversent des crises, des conflits. Le soutien apporté vise à valoriser les compétences parentales, en confortant, tout particulièrement, le maintien du lien parents-enfants. 187 entretiens familiaux ont été menés en 2024.



Le service de médiation familiale est une action menée pour des situations de séparation de couples. Son objectif est d'accompagner, d'apaiser les conflits jusqu'à la conclusion d'un accord ou d'un contrat de coparentalité. Ces accords peuvent être homologués par le juge aux affaires familiales. 467 médiations familiales ont eu lieu en 2024.

La mission du conseiller conjugal et familial est de proposer une aide, un accompagnement pour la résolution de difficultés en vue d'améliorer la communication du couple et éviter que la situation familiale ne se dégrade. Les couples peuvent être reçus dans plusieurs lieux pour une meilleure accessibilité : Brest, Châteaulin, Lesneven. 226 entretiens de conseil conjugal ont été menés en 2024.

Le service de Médiation familiale de la Fondation Ildys

Le service de médiation familiale de la Fondation Ildys est conventionné par la cour d'appel et la Caf. Assuré par des médiateurs familiaux diplômés d'État, il reçoit des couples, mariés ou divorcés, en union libre ou séparés, qui recherchent des solutions mutuellement satisfaisantes pour eux-mêmes et leurs enfants. La médiation familiale peut également venir en aide à des familles et à l'ensemble de leurs membres qui peuvent être concernés par une rupture de communication. Chaque Finistérienne, chaque Finistérien peut s'adresser à cette médiation de manière spontanée, en dehors de tout contexte judiciaire, ou bien dans le cadre d'un contexte judiciaire (médiation ordonnée).

Le Département, malgré ses contraintes financières, a soutenu cette action en 2025 par une subvention de 12 000 euros, identique à celle de 2024. La Médiation familiale est située à Brest sur le site de Ty Yann, à Landivisiau à la Maison de l'Aidant, et réalise aussi des permanences à Morlaix dans les locaux de la caf.

La Fondation Ildys met également à disposition un espace rencontre, le Trait d'union. Ce service favorise l'exercice des droits de visite, interrompus ou conflictuels, entre parent et enfant. Il vise à améliorer la communication parentale afin de normaliser les rencontres. **Le Département lui a attribué en 2025 une subvention de 38 000 euros, du même montant qu'en 2024.**

La Maison des parents, à Brest

Le Département soutient l'action de La Maison des parents, dans le quartier de Bellevue à Brest, espace de convivialité créé par La Sauvegarde ; **il lui a attribué en 2025 une subvention de 121 500 euros.**

La Maison des parents reçoit, de manière anonyme et gratuite, des parents, grands-parents, beaux-parents et enfants. Elle peut ainsi apporter aux mères et aux pères une aide, un réconfort, une écoute. Les mères peuvent notamment rompre leur isolement, regarder leurs enfants parmi d'autres enfants, échanger avec d'autres parents et des professionnels, partager autour du fait d'être mère. Elles peuvent venir sans leurs enfants.

Des ateliers, individuels ou collectifs, permettent aux mères d'être soutenues dans les gestes du quotidien (le repas, l'accompagnement au sommeil, l'acquisition de la propreté...). S'y ajoutent des moments d'écoute individuels, où les mères et les pères prennent rendez-vous pour venir échanger avec les professionnels.

Agir en faveur de l'insertion professionnelle et sociale des femmes

En 2022, le Département a adopté un plan RSA afin d'accélérer le retour à l'emploi des Finistériennes et des Finistériens qui en sont privés. Son ambition est ainsi de faire de son service public de l'insertion l'un des plus performants de France.

Dans la mise en œuvre de cet objectif, le Département veille à prendre en compte la situation des femmes parmi l'ensemble des Finistériens qui ont besoin d'accompagnement pour leur insertion sociale et professionnelle.

En 2021, parmi les allocataires du RSA, les femmes, qui sont légèrement majoritaires, sont souvent seules avec des enfants (91 % des parents isolés sont des femmes), et les hommes souvent seuls sans enfants (68 % des personnes seules sont des hommes).

Certaines actions bénéficient spécifiquement aux femmes bénéficiaires du RSA.

Par exemple, le coaching proposé aux femmes allocataires du RSA est adapté au profil de chacune et réalisé par un référent unique. Il est destiné à renforcer la motivation et la confiance en soi et à lever les freins identifiés.

Autre exemple, l'incitation financière des allocataires à travailler dans les métiers en tension s'articule avec un éventail étendu de secteurs proposés, de manière à permettre au plus grand nombre de femmes de trouver ou retrouver un emploi. Ainsi, des emplois leur sont proposés dans des secteurs tels que l'agroalimentaire, le médico-social, l'hôtellerie-restauration, mais aussi l'agriculture et le bâtiment – travaux publics, afin de lutter contre les stéréotypes de genre en matière d'emploi.

Enfin, le Département met en place des actions spécifiques en matière de mobilité à destination des femmes allocataires du RSA. Leur insertion nécessite en effet souvent de lever le frein de la mobilité, facteur déterminant pour l'insertion professionnelle des femmes allocataires du RSA, et plus généralement des demandeuses d'emploi. Cette problématique est particulièrement aiguë dans les territoires ruraux du Finistère, soit du fait d'une offre de transport insuffisante ou méconnue, soit du fait de l'absence d'un véhicule personnel.

Au total, l'ensemble de la politique d'insertion menée par le Département, parce qu'elle prévoit un accompagnement adapté pour chaque allocataire, prend en compte au mieux la situation de chaque Finistérienne allocataire du RSA, pour mieux l'amener vers l'emploi.



Le plan d'action RSA du Département, voté en 2022 et dynamisé en 2024 dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme France Travail, a pour objectif l'accélération du retour à l'emploi. Il comprend 6 volets :

- **dynamiser** le parcours des allocataires du RSA, à la fois à l'entrée dans le dispositif RSA et pendant leur accompagnement, avec un nouveau contrat d'engagements réciproques ;
- **orienter** les allocataires vers les métiers qui offrent des débouchés ;
- **augmenter** le nombre et l'efficacité des structures d'insertion et inciter les allocataires à les intégrer ;
- **faciliter** la mobilité des allocataires ;
- **promouvoir** le juste droit (accompagner les allocataires concernés vers le droit à la retraite, accompagner les allocataires en situation de handicap) ;
- **lutter** contre la fraude et le défaut de mobilisation.



Le SDIS mobilisé pour l'égalité professionnelle

Une conférence théâtralisée pour sensibiliser

Parce que la lutte contre les actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes constitue un axe majeur de son plan d'action « diversité et égalité professionnelle », le SDIS 29 s'est engagé dans une politique de prévention pour garantir à chacun un environnement de travail respectueux, sécurisé et efficace.

Afin de sensibiliser les agents, il a mis en place une action de sensibilisation, sous la forme d'une conférence théâtralisée sur le sujet du sexisme et du harcèlement sexuel. L'objectif a été d'amener à s'interroger sur la diversité et l'égalité professionnelle, d'interpeller de manière concrète et de générer une prise de conscience.

Une pièce de théâtre pour faire réfléchir

La pièce interactive Tous égaux, jouée par deux comédiens, a eu lieu le 25 avril 2025 et a été filmée pour en assurer la diffusion auprès de l'ensemble des agents. Composée de plusieurs saynètes, elle vise à :

- faire prendre conscience de l'impact des comportements sexistes ;
- générer un « effet miroir » pour les participants, les incitant à réfléchir à leur propre comportement et leur environnement de travail ;
- favoriser la réflexion collective et créer un espace d'échanges libres ;
- rappeler le cadre législatif relatif à la prévention des violences sexistes et sexuelles.
- La conférence théâtralisée permet de libérer la parole sur des sujets sensibles, le ton de la pièce est ludique.

24 animateurs formés parmi le personnel du SDIS 29

Les 19 et 20 mai 2025, la compagnie « Un rôle à jouer » a formé 24 animateurs du SDIS 29 afin de sensibiliser l'ensemble des personnels à la prévention et à la lutte contre les agissements sexistes et le harcèlement. Des binômes d'animateurs interviendront dans le cadre des formations de maintien des acquis des centres et de réunions.

Ces formations seront organisées dans une période de 2 ans.

Promouvoir le sport féminin

Soutenir les femmes sportives à travers le soutien aux clubs et associations



Landerneau Bretagne Basket

Terre de sport, le Finistère compte plus de 280 000 licenciées et licenciés, parmi lesquels près de 200 sportives et sportifs de haut niveau, adhérant à plus de 2 400 clubs et associations. La pratique sportive occupe une place importante dans la vie des Finistériennes, comme des Finistériens.

Le Département est attaché à développer l'accès de toutes et tous au sport, comme moyen d'apprentissage de valeurs et facteur de qualité de vie, mais aussi comme créateur de lien social et comme instrument d'une meilleure santé.

Le Département met particulièrement à l'honneur le sport féminin, et à ce titre il accompagne les équipes féminines emblématiques, qui contribuent au rayonnement du Finistère. En 2025, sur les sept grands clubs ou équipes soutenus par des subventions ou des prestations, plus de la moitié appartiennent au sport féminin : Brest Bretagne Handball, Landerneau Bretagne Basket, Quimper Cornouaille Tennis de Table et Quimper Volley 29.

Dans cette dynamique, le Département a apporté son soutien à la première édition du gala de boxe française féminine, « la Nuit des Savateuses », organisé à Morlaix à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes. Cet événement, porté par l'association Les Savateuses, s'inscrit dans une démarche solidaire

en faveur des femmes victimes de violences ou souhaitant renouer avec la pratique sportive.

Après les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le Département a soutenu et mis à l'honneur les médaillées et les athlètes qui s'y étaient particulièrement illustrées : Émeline Pierre, championne paralympique formée au Cercle des nageurs brestois, les vice-championnes olympiques du Brest Bretagne Handball, et encore Agathe Guillemot, finaliste de l'épreuve d'athlétisme du 1 500 mètres.

Leurs performances exceptionnelles ont eu un véritable effet sur la pratique sportive : les licences sportives annuelles ont nettement progressé, notamment chez les jeunes. L'aide aux clubs proposée par le Département prend ainsi tout son sens en permettant à chacun de pratiquer régulièrement l'activité de son choix.

En 2025, plusieurs grands événements sportifs ont eu lieu, excellents vecteurs de promotion du sport féminin qui suscitent l'admiration et l'envie de pratiquer, notamment pour les plus jeunes : le Tour de France femmes et la course au large du Vendée Globe, à laquelle ont participé 16 skippers dont 3 skippeuses, préparés au Pôle France Course au Large de Port-la-Forêt.

Par l'ensemble de ces actions, le Département rend le sport plus accessible aux femmes et leur permet de développer leur pratique.

ACTION PHARE



OCTOBRE ROSE :

Le Département mobilisé contre le cancer du sein

Chaque année, plusieurs dizaines de milliers de personnes participent aux manifestations organisées dans l'ensemble du Finistère, afin de sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein et de collecter des fonds pour la recherche. Ainsi, la Kemper'Ose ou la Concar'nRose sont devenues des rassemblements emblématiques. Les événements organisés dans le cadre de la campagne « Octobre rose » constituent, avec le Téléthon, les principales manifestations caritatives du territoire, tant par l'ampleur des mobilisations qu'ils suscitent et la cause de santé publique qu'ils défendent, que par la mobilisation de nouveaux bénévoles qu'ils permettent.

Si des aides départementales existaient déjà depuis plusieurs années, pour soutenir certaines initiatives locales, elles étaient attribuées au cas par cas sans faire l'objet d'une démarche globale.

Après une concertation menée avec l'ensemble des acteurs, le Département a décidé de créer en 2025 un dispositif spécifique pour les manifestations « Octobre rose », avec trois objectifs :

- amplifier l'appui du Département pour la prévention du cancer du sein ;
- simplifier les démarches de demande et d'instruction ;
- susciter éventuellement de nouvelles initiatives.

Un appel à projets annuel a ainsi été mis en place, avec des aides allant de 500 à 4 000 euros par manifestation. Ouvert à l'ensemble des associations et collectivités locales souhaitant porter un événement « Octobre Rose », ce nouveau dispositif, doté de 55 500 euros, a permis de soutenir **72 actions dédiées à cette cause.**

FOCUS



Le Tour de France femmes

Le Département du Finistère a été fier en 2025 d'accueillir et de soutenir, pour la première fois dans le Finistère, la deuxième étape de la 4^e édition du Tour de France Femmes, qui est passé pour la première fois dans notre département.

Cette journée a été l'occasion d'une grande fête du sport, qui a rendu hommage à notre territoire où le cyclisme trouve de profondes racines et a mis en lumière les sportives féminines.

Le Département a soutenu cet événement avec une subvention de 100 000 euros et a mobilisé ses équipes pour garantir la sécurisation des routes, tant auprès des cyclistes que des Finistériens.

Le dimanche 27 juillet 2025, les meilleures cyclistes mondiales ont pris le départ de Brest pour rejoindre Quimper au terme d'une étape de 110,4 kilomètres. Cet événement sportif majeur a mis en lumière le sport féminin et la passion du Finistère pour le cyclisme.

Sensibiliser les collégiens

Sensibiliser les collégiens aux discriminations et aux violences contre les femmes

Le Département mène un travail de sensibilisation des collégiens au sujet de l'égalité filles-garçons et femmes-hommes, dans le cadre des actions menées dans les collèges par les centres de santé sexuelle (CSS) du Finistère (cf. p. 17).

Les collèges peuvent solliciter les Centres de santé sexuelle pour participer aux séances d'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité, fixées dans les programmes de l'Éducation nationale à trois séances par année et par groupe d'âge homogène. Ces interventions sont construites en concertation entre l'équipe du CSS et l'équipe éducative, à la

demande de l'établissement scolaire. Les séances se déroulent généralement en présence d'un professionnel de l'établissement, qui est souvent l'infirmière scolaire, en classe entière ou en demi-classe.

Les sujets abordés sont choisis en fonction de l'âge et des spécificités des élèves : la connaissance du corps et la puberté, l'expression et la gestion des émotions, les relations entre filles et garçons, les situations de violence et de discrimination liées au genre et à l'orientation sexuelle ou, pour les plus âgés, des thèmes tels que le consentement, la contraception, les infections sexuellement transmissibles, etc.

Prévenir les situations de harcèlement scolaire



Le Département a poursuivi en 2025 l'appel à projets qu'il avait lancé en 2024 auprès des collèges, afin de prévenir les situations de harcèlement scolaire. Celles-ci sont liées notamment aux discriminations subies par les jeunes filles.

Le Département a fait le choix de travailler avec le centre régional de l'information jeunesse (CRIJ), qui s'appuie sur les services info jeunes (SIJ) implantés dans le Finistère. Le CRIJ et les SIJ sont agréés par l'Éducation nationale et labellisés par l'État.

Les actions proposées, qui prennent la forme d'ateliers participatifs et thématiques, doivent permettre aux jeunes de développer leurs compétences psycho-sociales. Elles visent ainsi à prévenir les cas de violence entre pairs et de harcèlement.

4 modèles d'ateliers sont proposés aux collégiens, autour de quatre thèmes spécifiques :

- la vie en société ;
- la sensibilisation à la violence et au harcèlement scolaire ;
- les réseaux sociaux, pour un usage raisonné et bienveillant entre pairs ;
- la prévention des discriminations.

Cette action est intégralement financée par le Département. Elle a bénéficié à 5 000 collégiens finistériens au cours de l'année scolaire 2024-2025.

ACTION PHARE

Le Département se mobilise pour prévenir la précarité menstruelle des collégiennes



Le Département est attentif à assurer l'épanouissement de tous les collégiens dont il a la charge.

En 2024, il a lancé une action pour lutter contre la précarité menstruelle, qui touche 4 millions de Françaises, et qui explique que 12 % des collégiennes et lycéennes, soit 130 000 jeunes filles, manquent régulièrement les cours faute de moyens pour se procurer des protections hygiéniques.

Parce que cet absentéisme est préjudiciable à leur réussite scolaire et à leur épanouissement, le Département a fait en sorte qu'il ne puisse pas se produire dans les collèges finistériens. Ainsi, depuis la rentrée 2024, tous les collèges publics, et

les collèges privés qui le souhaitent, sont équipés de distributeurs de protections périodiques. Au total, 132 distributeurs ont été installés dans les établissements finistériens et dotés d'un stock de 775 000 protections (serviettes et tampons). Toutes les protections menstruelles répondent à un cahier des charges strict en termes de normes environnementales et de santé ; elles sont notamment en coton issu de l'agriculture biologique et biodégradables.

Au sein des établissements, les protections sont en accès libre et gratuit pour les collégiennes.

En 2025, le Département a procédé au réapprovisionnement des distributeurs, pour un coût de 33 000 euros.

2. L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DU DÉPARTEMENT



Accueil des nouveaux arrivants au Département en 2025

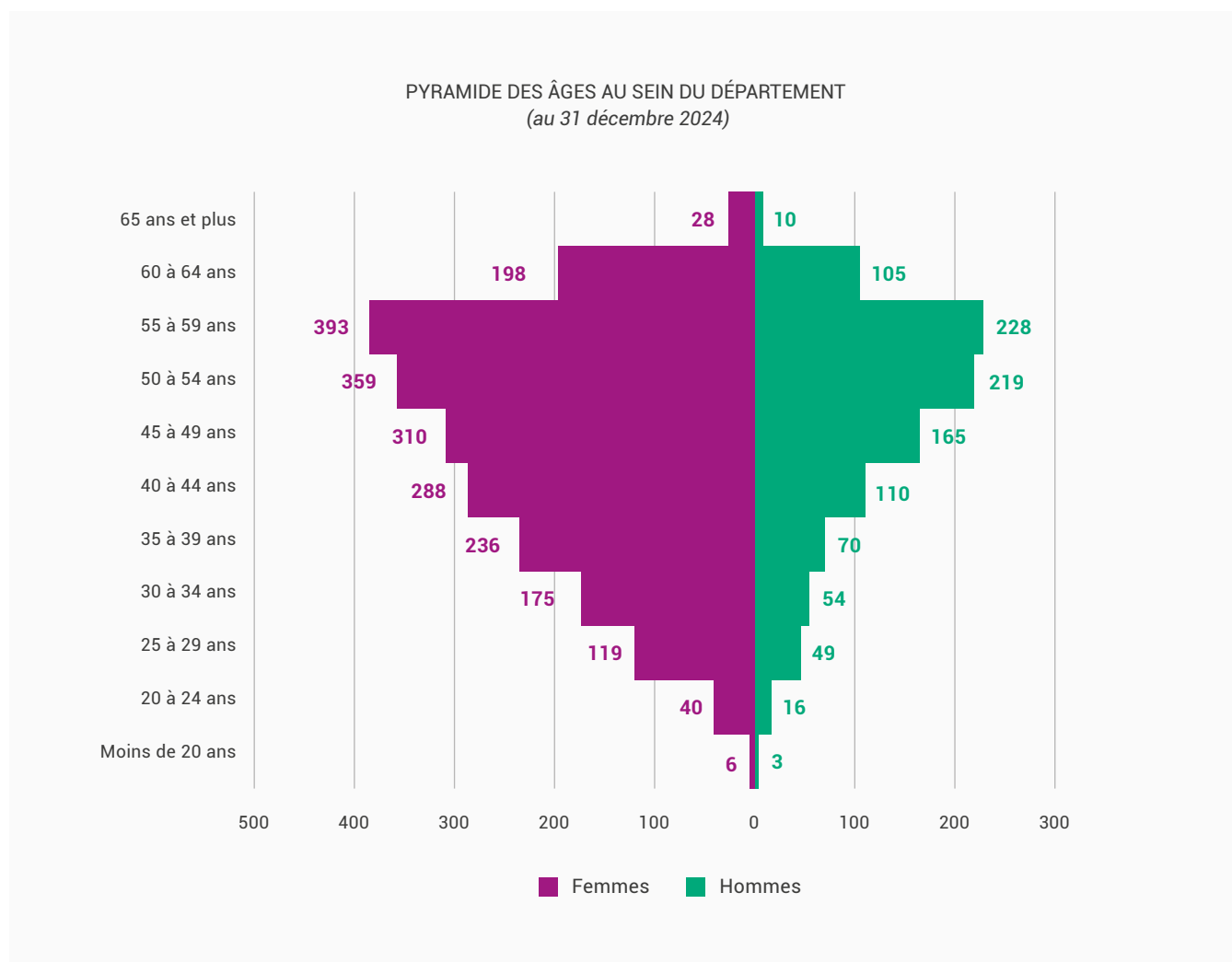
Le Département du Finistère, engagé en faveur de l'égalité des femmes et des hommes et dans la lutte contre les stéréotypes de genre dans tous ses domaines de compétence et d'intervention, poursuit les mêmes objectifs en tant qu'employeur. Promouvoir l'égalité des femmes et des hommes revient en effet à appliquer les principes d'égalité et de non-discrimination, qui constitue l'un des fondements du statut de la fonction publique.

Le Département veille donc à ce que l'égalité entre les femmes et les hommes irrigue toutes ses politiques de gestion des ressources humaines : recruter et former sans biais, garantir des carrières équitables en matière d'avancements et de promotions, assurer des conditions de travail et de rémunération équitables, et permettre à chacune et à chacun de concilier au mieux sa vie professionnelle et sa vie personnelle.

Des effectifs en majorité féminins

Au 31 décembre 2024 on dénombre 1 915 femmes et 953 hommes sur emploi permanent exerçant dans la collectivité départementale, titulaires et non

titulaires compris. En tenant compte des assistants familiaux, les effectifs s'élevaient à 2 152 femmes et 1 056 hommes.

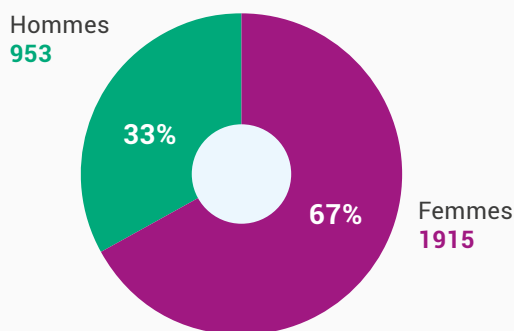


La situation du Département du Finistère en matière de représentation des femmes et des hommes apparaît à travers quelques chiffres :

- le taux de féminisation dans la collectivité est de 67 % : le Département emploie, parmi les titulaires, 1 820 femmes et 897 hommes ; parmi les titulaires et non-titulaires sur emploi permanent, 1 915 femmes et 953 hommes ;

- la part des femmes est de 92 % dans la filière sociale, 38 % dans la filière technique ;
- 92 % des emplois à temps non complet sont occupés par des femmes ;
- 90 % des femmes travaillent à temps partiel, 10 % des hommes ;
- 100 % des congés parentaux ont été pris par des femmes.

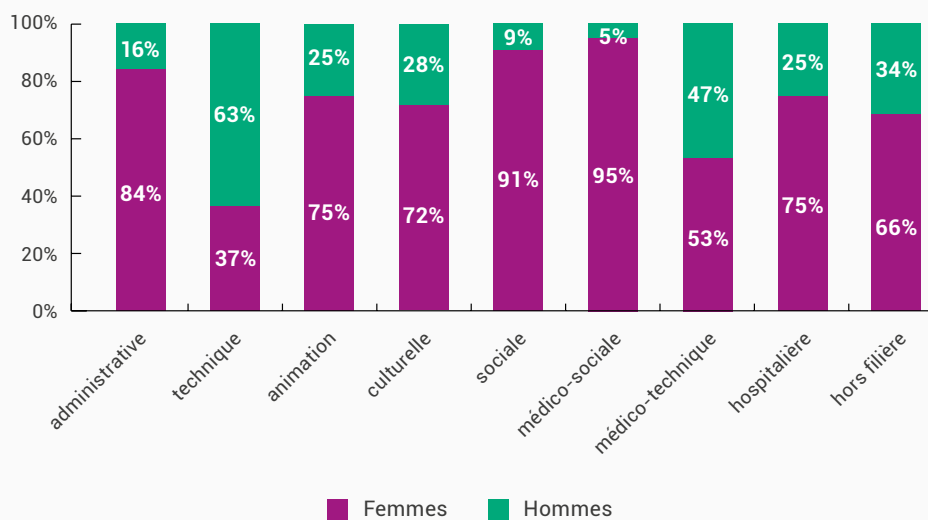
RÉPARTITION DES EFFECTIFS (TITULAIRES ET NON-TITULAIRES) ENTRE FEMMES ET HOMMES
(au 31 décembre 2024)



La féminisation des effectifs du Département est ainsi nettement marquée, ce qui s'explique en partie par leur prédominance dans la filière sociale (91 %), mais aussi dans la filière administrative (84%).

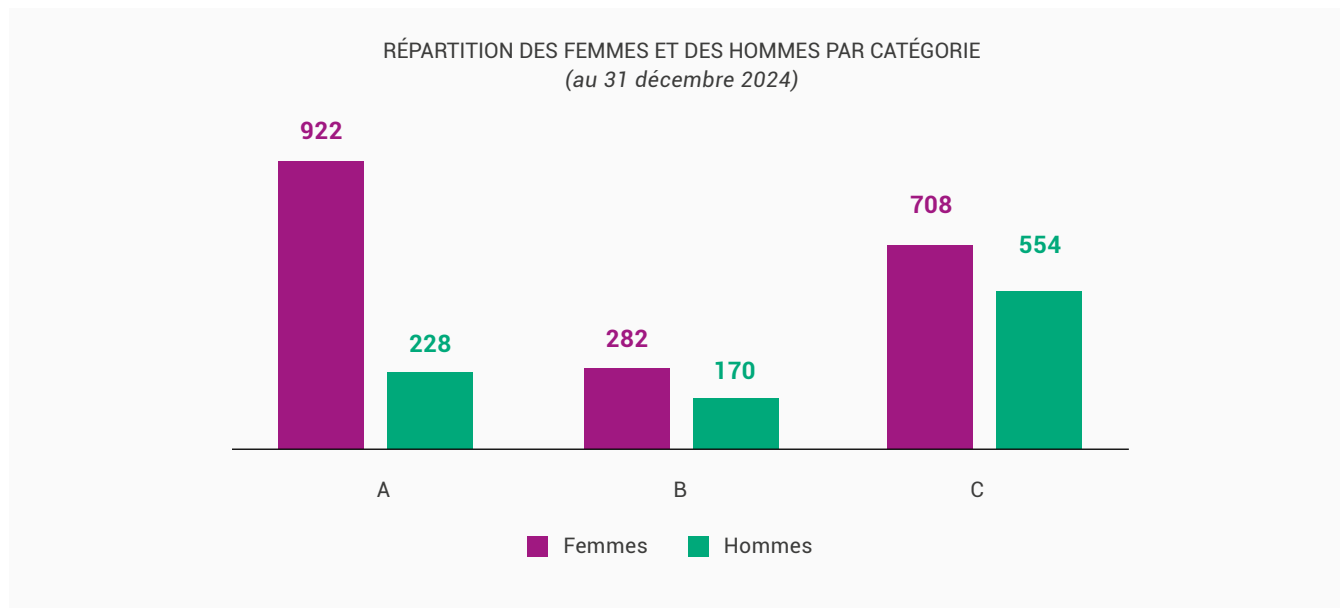
À titre de comparaison, les femmes occupent 61 % des emplois dans la fonction publique territoriale au niveau national, 58 % dans la fonction publique d'Etat (source : Direction générale de l'administration et de la fonction publique, *Stats Rapides* n° 125, publication de juillet 2025 sur des données 2023).

RÉPARTITION DES FEMMES ET DES HOMMES PAR FILIÈRE
(au 31 décembre 2024)



Les postes de catégorie A sont occupés à 80 % par des femmes. La prédominance de femmes est moins nette pour les emplois de catégorie B (62 % de femmes) et C (56 % de femmes).

À titre de comparaison, les femmes occupent 70 % des postes de catégorie A dans la fonction publique territoriale au niveau national, 63 % dans la fonction publique d'État (source : DGAFP, données 2023).

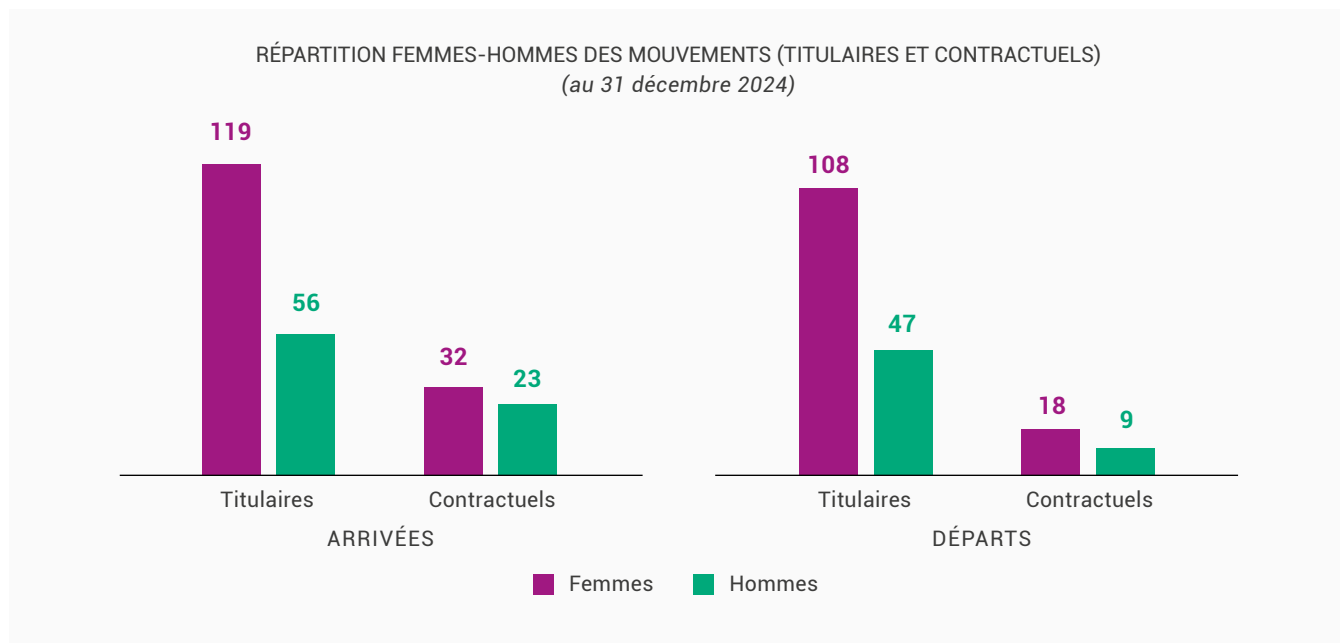


La mobilité externe

La politique de recrutement du Département est fondée sur le critère des compétences en dehors de tout critère de sexe.

En 2024, 230 recrutements (63 % de femmes) et 182 départs (69 % de femmes) ont été comptabilisés.

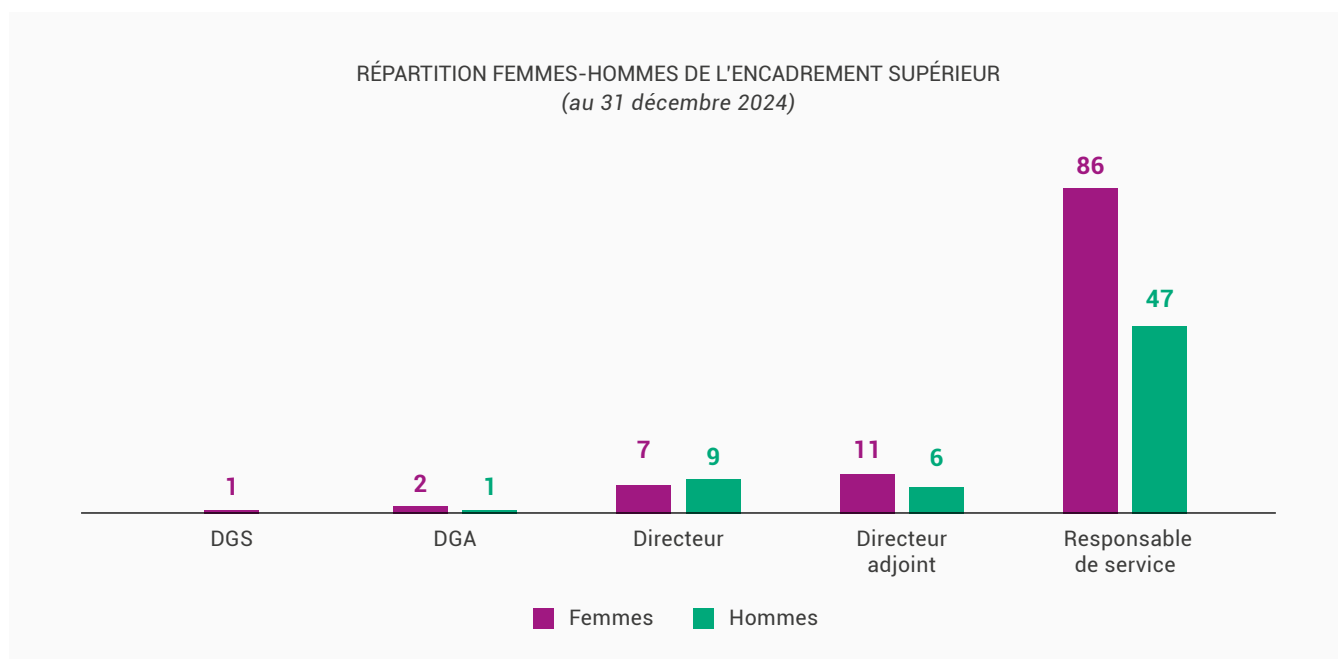
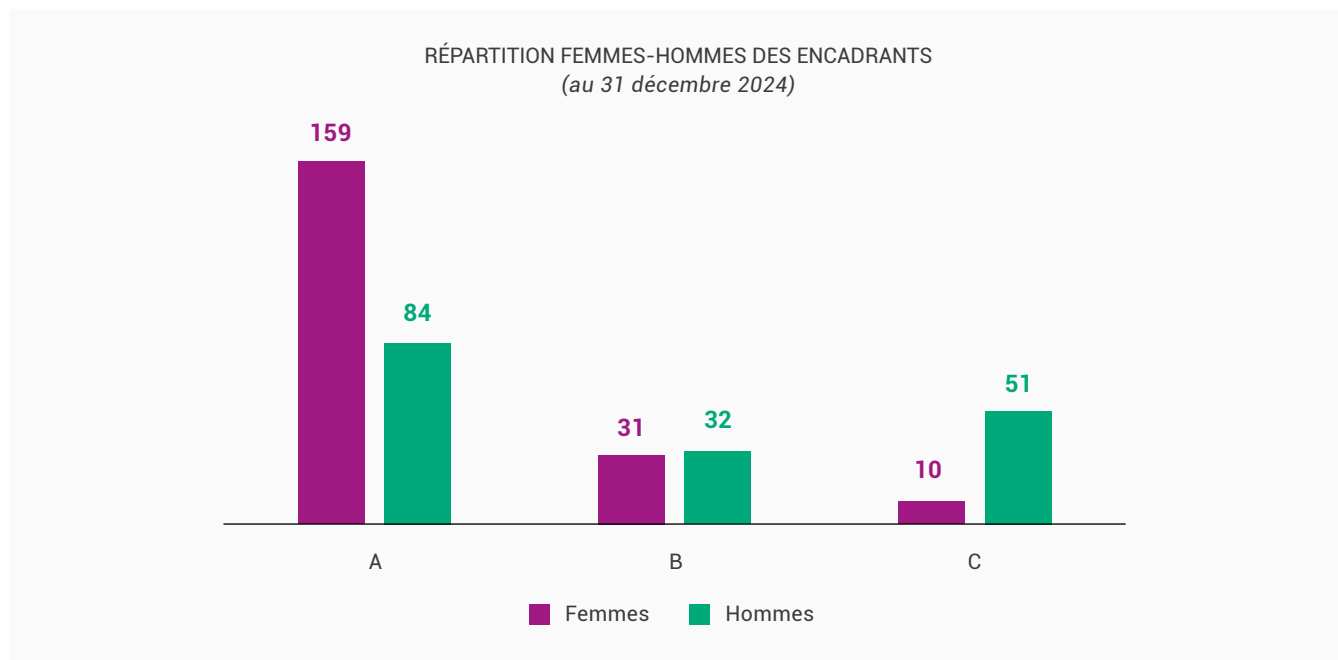
La forte proportion de femmes dans les recrutements est liée à une représentation importante du secteur social, dont les métiers restent encore très féminisés.



Les fonctions d'encadrement

Le Département souhaite continuer à permettre l'accès à l'emploi et le maintien dans l'emploi des femmes à des postes de direction. Les femmes constituent 54 % de l'encadrement, les hommes 46 %.

Ainsi, dans le Département du Finistère, contrairement à ce qui est constaté dans l'ensemble de la fonction publique, en particulier territoriale, les femmes ne sont pas moins nombreuses à mesure qu'on s'élève dans la hiérarchie.



Le Département veille à respecter le principe de mixité dans les nominations aux emplois fonctionnels, fixé dans les articles L132-5 à L132-9 du code de la fonction publique. La loi impose en effet un pourcentage minimal de 40 % de personnes de chaque sexe dans les nominations dans un emploi de direction.

Dans l'encadrement supérieur du Finistère, les femmes représentent 63 %. Au sein du comité de direction du Département, composé de la directrice générale des services, des directeurs et du directeur de cabinet, les femmes sont majoritaires, avec 12 postes, pour 10 occupés par des hommes.

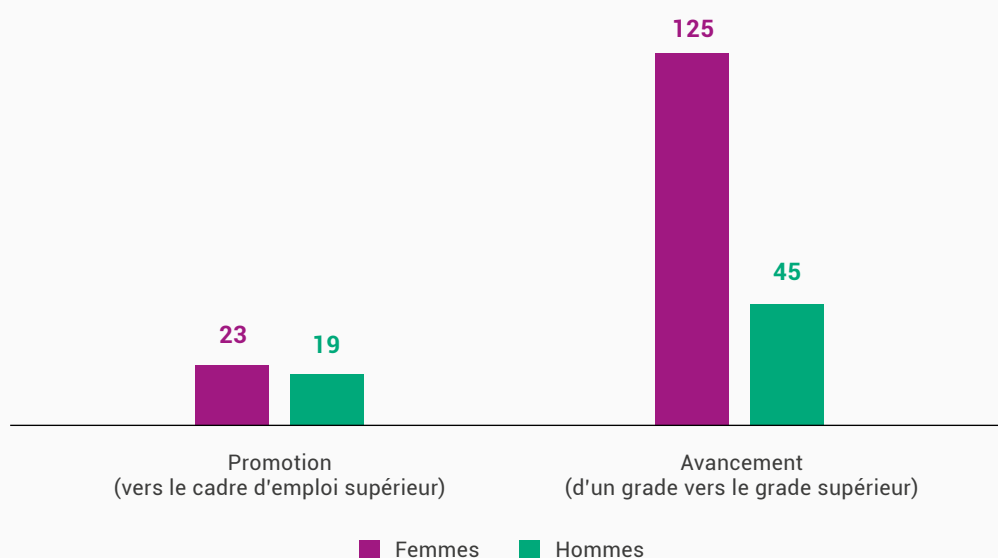
Le déroulement de carrière

Les politiques d'avancement de grade et de promotion interne sont fondées sur des ratios et des quotas réglementaires et internes à la collectivité, en dehors de tout critère de genre.

Depuis 2023, les grilles d'évaluation des critères pour l'avancement de grade et la promotion interne ont été repensées pour rendre encore plus objective la sélection des agents. Ainsi, pour les agents de catégorie A et B, en complément des critères d'évaluation de

l'entretien professionnel annuel, une grille de critères a été établie, fondée sur des éléments objectifs associés à un nombre de points pour l'avancement de grade. Ces critères sont de quatre types : liés à l'agent (6 points), liés à sa carrière (18 points), à l'exercice de ses fonctions (9 points) et à sa mobilité (5 points). Uniquement liés aux résultats professionnels et aux compétences de l'agent, ces critères excluent toute différence entre les sexes.

RÉPARTITION FEMMES-HOMMES DES AVANCEMENTS ET DES PROMOTIONS (2025)



En 2025, 170 agents ont bénéficié d'un avancement de grade et 42 d'une promotion interne, soit 148 femmes et 64 hommes. La part des femmes ayant bénéficié d'une promotion interne est majoritairement représentée dans les catégories A et B de la filière administrative.

La promotion d'agents de catégorie C (agents de maîtrise) concerne des personnes qui occupent des fonctions techniques, encore majoritairement exercées par des hommes.

La rémunération

**RÉMUNÉRATION MOYENNE DES AGENTS DU DÉPARTEMENT,
SELON LE SEXE ET LA CATÉGORIE**
(au 31 décembre 2024)

	Salaire mensuel brut moyen		
	Femmes	Hommes	Salaire moyen
Catégorie A	3 560 €	4 063 €	3 657 €
Catégorie B	2 925 €	3 079 €	2 984 €
Catégorie C	2 449 €	2 530 €	2 531 €

Le Département a revalorisé en janvier 2023 le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place en 2018, ce qui a permis d'améliorer le pouvoir d'achat de tous les agents, et notamment des agents les moins rémunérés.

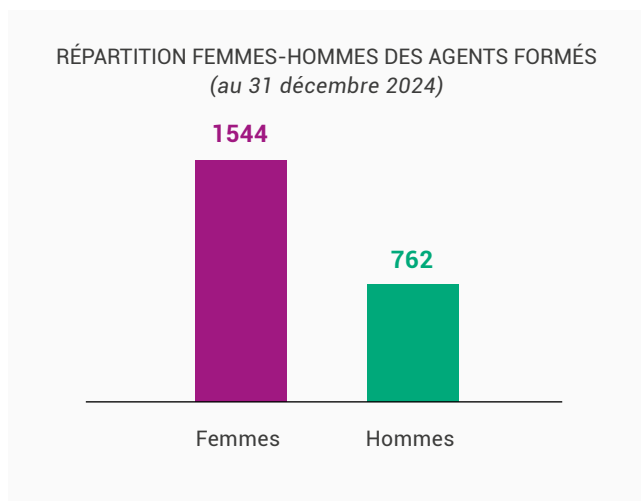
Cette même année, a été mis en place le complément de traitement indiciaire pour les filières sociale et médico-sociale, où sont majoritairement employées des femmes.

Le RIFSEEP a permis de revaloriser certains métiers et de tendre vers un rééquilibrage entre les filières ; cependant, il existe encore un écart de rémunération avec la filière technique majoritairement représentée par des hommes.

La stratégie RH du Département et ses négociations s'attachent à aller dans le sens d'un meilleur lissage entre les filières, et le RIFSEEP a constitué une première étape.

La formation

2 306 agents ont bénéficié en 2024 d'au moins une formation, dont 1 544 femmes (y compris les assistants familiaux). Tandis que les femmes représentent 67 % des agents sur emploi permanent du Département, 71,8 % des femmes de la collectivité ont été formées, contre 72,2 % des hommes.



Le Département participe au financement de projets de formation longue et diplômante pour ses agents, afin de soutenir leur qualification et leur évolution professionnelle. Depuis 2021, près de 85 % des agents ayant bénéficié de ce dispositif sont des femmes (28 sur 33).

Ces formations longues constituent un levier stratégique pour favoriser l'évolution professionnelle et l'accès à des postes à responsabilités. Elles agissent comme un accélérateur de carrière pour les femmes, en leur permettant de compenser parfois certaines inégalités de départ liées à un parcours d'études plus court ou à des contraintes familiales. Elles contribuent à une meilleure représentativité des femmes dans l'ensemble des filières, y compris celles à forte technicité ou à responsabilités managériales. Elles participent ainsi à la réduction des écarts de carrière entre les femmes et les hommes.

Former pour sensibiliser aux propos et comportements sexistes et sexuels

Le Département souhaite développer chez ses agents la prise en compte de l'égalité femmes-hommes, notamment par une formation de sensibilisation aux propos et comportements sexistes et sexuels.

Ainsi, depuis 2021, 11 sessions spécifiques de formation, mais aussi lors des journées de cohésion des directions, des ateliers sur le thème « Propos et comportements sexistes et sexuels au travail : repérer, réagir et prévenir », sont organisés annuellement.

Cette formation vise cinq objectifs :

- donner des clés à chacun pour identifier les violences sexuelles et sexistes au travail et leurs différentes formes ;

- comprendre la relation de causalité entre ce type de violences et les inégalités femmes-hommes ;
- se responsabiliser en connaissant le cadre légal et ses obligations en tant qu'encadrant et agent,
- savoir réagir à une situation sexiste dont on est témoin ou qui est rapportée ;
- prévenir et lancer une dynamique favorable à de bonnes conditions de travail.

Cette action de sensibilisation contre les violences sexistes et sexuelles à destination des agents s'est poursuivie en 2025, parallèlement à la réactualisation du guide de prévention et lutte contre les violences sexuelles et sexistes, afin de toucher un plus grand nombre d'agents.

FOCUS



Un guide destiné aux agents pour prévenir et lutter contre les violences sexuelles et sexistes

Avec l'élaboration d'un guide, le Département a voulu réaffirmer son engagement en faveur d'un environnement professionnel respectueux, égalitaire et sans violences.

Tout au long de l'année, il mène des actions de prévention, de traitement et de sanction des violences sexuelles et sexistes, du harcèlement moral et des discriminations. Il a souhaité renforcer ces dispositifs en mettant à disposition de l'ensemble des agents un guide clair, pratique et accessible en ligne : <https://www.finistere.fr/publications/>

Ce guide a pour objectif :

- d'apporter des repères pour **reconnaître** les différentes formes de violences sexistes et sexuelles, qu'elles soient manifestes ou plus insidieuses (sexisme dit « ordinaire », harcèlement, agressions) ;

- de présenter les moyens mis en œuvre pour **prévenir** ces comportements, notamment par la formation, l'information, et la mobilisation des acteurs internes ;
- de détailler les dispositifs permettant de **traiter** efficacement les situations signalées, en garantissant l'écoute, la protection des agents, le respect des principes éthiques et la rigueur des procédures ;
- de fournir des outils concrets et opérationnels pour **accompagner** les agents et les encadrants, notamment à travers des fiches pratiques, un schéma de procédure et une fiche de signalement.

Ce guide constitue une ressource de référence pour chaque agent, afin de favoriser un environnement de travail fondé sur le respect et la sécurité.

L'accompagnement des parcours

En matière de gestion des parcours, le Département met en œuvre un accompagnement soutenu au reclassement professionnel et à la mobilité. En 2024, 156 accompagnements ont été réalisés, dont 99 relèvent d'une mobilité choisie dans une perspective d'évolution professionnelle. Les femmes représentent 82 % de ces mobilités volontaires, ce qui confirme l'importance de ce dispositif comme levier de progression professionnelle. 57 accompagnements ont concerné des mobilités contraintes (reclassements

ou repositionnements liés à des réorganisations principalement), dont 68 % des bénéficiaires étaient des femmes.

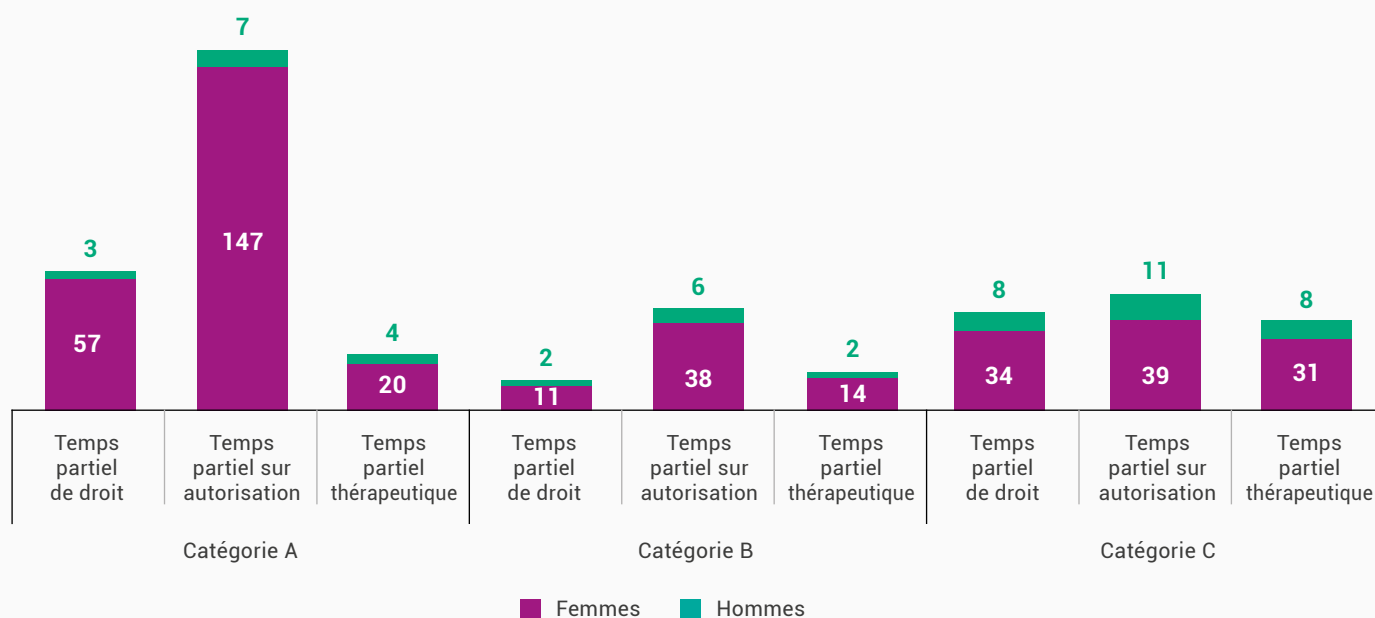
Entre 2021 et 2024, sur les 29 adjoints techniques des collèges accompagnés dans leur mobilité, 20 sont des femmes, illustrant concrètement l'engagement du Département dans la sécurisation des parcours professionnels féminins notamment en cas de reclassement professionnel pour raison de santé.

Le temps de travail

Le règlement du temps de travail avec des horaires variables permet de répondre à l'enjeu d'une meilleure conciliation des temps de vie professionnelle

et personnelle, tout en assurant la continuité du service public.

RÉPARTITION FEMMES-HOMMES DU NOMBRE D'AGENTS TRAVAILLANT À TEMPS PARTIEL
(au 31 décembre 2024)

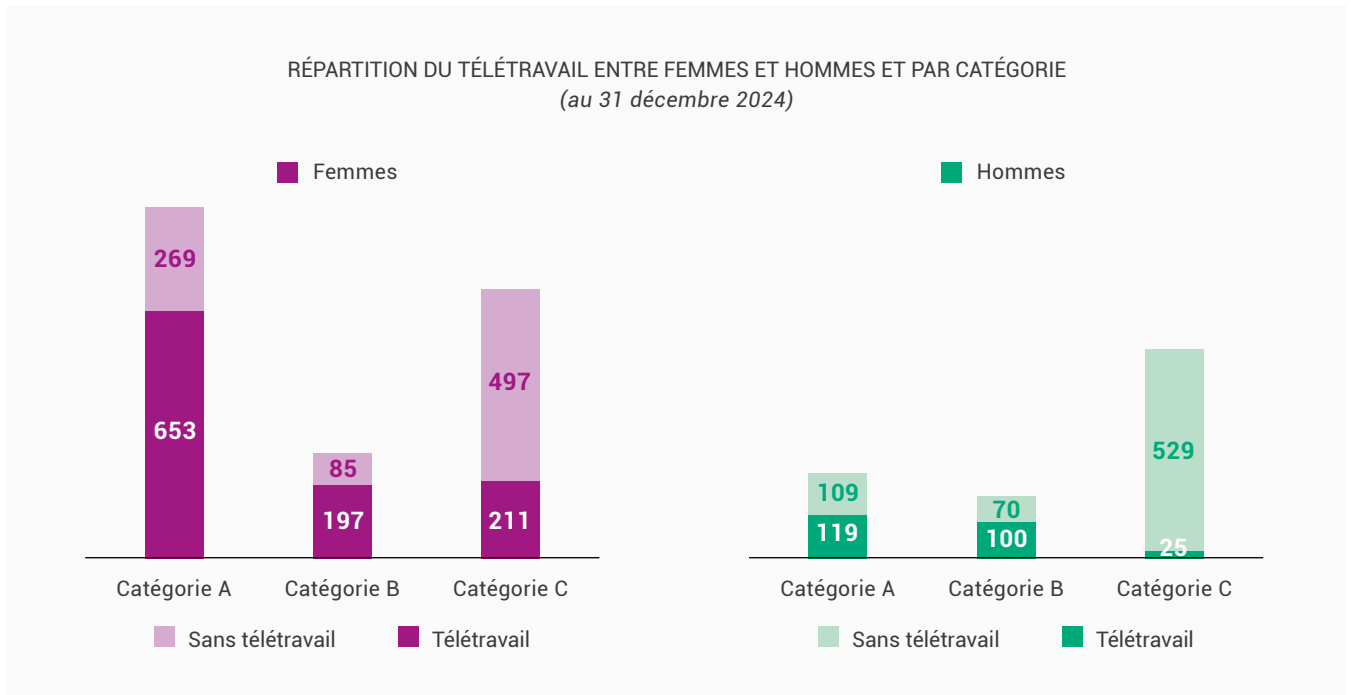


Le télétravail

Le Département du Finistère s'est montré précurseur en expérimentant le télétravail dès 2009. Ce mode d'organisation du travail permet notamment de mieux concilier vie professionnelle et vie privée. Le Département est conscient que le télétravail peut, s'il est mal encadré, renforcer certaines inégalités entre femmes et hommes. C'est pourquoi il en fait un outil d'égalité : accessible à toutes et tous dans les métiers compatibles, il ne pénalise pas les par-

cours de carrière et fait l'objet d'un suivi. En facilitant la conciliation des temps de vie, le télétravail contribue aussi à réduire l'absentéisme lié aux contraintes familiales, qui pèse encore davantage sur les femmes. Il devient ainsi un levier concret d'égalité professionnelle.

1 305 agents exercent en 2024 leur activité en télétravail à raison de 1 ou 2 jours par semaine ou sur 5 jours flottants maximum par mois, dont 81 % sont des femmes.



Un index d'égalité professionnelle en forte hausse

L'index d'égalité professionnelle 2024 est en nette amélioration par rapport à 2023, passant de 83/100 à 95/100.

Le travail sur le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a pour objectif de corriger les questions d'écart de rémunération entre les femmes et les hommes en harmonisant l'octroi de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) selon les filières.



Nos engagements pour favoriser l'égalité des femmes et des hommes

Le Département va poursuivre et renforcer la prise en compte de l'égalité des femmes et des hommes, à travers plusieurs actions complémentaires :

- poursuivre la réflexion sur l'adaptation du régime indemnitaire aux nouveaux métiers ;
- conduire des actions de sensibilisation contre les violences sexistes et sexuelles à destination des agents ;
- poursuivre les formations sur les propos et comportements sexistes et sexuels au travail à destination des encadrants et des agents ;
- renforcer la communication sur le caractère non-genré des métiers pour favoriser la découverte des métiers du Département, afin de renforcer leur attractivité.
- ouvrir aux femmes de nouvelles perspectives de carrière dans des métiers techniques en tension en cofinçant des formations longues, certifiantes ou qualifiantes, dans des domaines tels que la mécanique automobile, la cuisine en restauration collective, l'assistance en informatique, les techniques systèmes et réseaux ou encore le dessin projeteur. L'appel à candidatures, lancé en octobre 2025, permettra une première sélection de dossiers d'ici la fin du premier semestre 2026.



Cuisinière au collège Coat Mez de Daoulas

Données légales

LES DIX RÉMUNÉRATIONS LES PLUS ÉLEVÉES

Année	Somme des 10 plus hautes rémunérations brutes en €	Nombre de bénéficiaires	Nombre de femmes bénéficiaires	Nombre d'hommes bénéficiaires	Durée cumulée en nombre de mois
2018	861 312,32 €	10	2	8	120
2019	874 515,17 €	10	2	8	120
2020	880 596,79 €	10	2	8	120
2021	890 087,67 €	10	1	9	115,98
2022	920 448,53 €	10	3	7	118,7
2023	900 305,92 €	10	4	6	120
2024	989 673,21 €	10	4	6	119.16

Recensement DGCL/SDELFP & DESL
Art.L.716-1 du Code général de la Fonction publique

TABLEAU DE DÉCLARATION RELATIF AUX NOMINATIONS ÉQUILIBRÉES AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

(A) Nombre d'agents sur emplois de direction au 31/12/2024 : 4 dont DGS : x H ou 1F DGAS : 2F x 1H DGST : x H ou x F Expert ht niveau- directeur de projet : x H ou x F

(B) N° de département :	29	(E) Nominations an 2024 (y compris primo-nominations)			(F) Primo-nominations année 2024		
(C) Nom de la collectivité	(D) Nature	Emplois fonctionnels concernés	HOMME	FEMME	Emplois fonctionnels concernés	HOMME	FEMME
Conseil Départemental du Finistère	département	DGS			DGS		
		DGAS	1		DGAS	1	
		DGST			DGST		
		Expert de haut niveau - Directeur de projet			Expert de haut niveau - Directeur de projet		
		Total par sexe	1	0	Total par sexe en 2024	1	0
		(G) Rappel des primo-nominations années antérieures (depuis le renouvellement de l'assemblée délibérante ou le dernier cycle achevé)					
		Emplois fonctionnels concernés	HOMME	FEMME			
		DGS					
		DGAS					
		DGST					
		Expert de haut niveau - Directeur de projet					
		Total par sexe en 2024	0	0			
		Total par sexe années antérieures	0	0			
		(H = F + G) Total primo par sexe	1	0			
		(I) Répartition par sexe des 4 premières nominations prononcées au titre du cycle achevé en année 2023					
		(J) Répartition par sexe des primo-nominations suivantes au titre du 2 ^{ème} cycle année 2023 (cette ligne n'est pas saisie si le total est inférieur à 4)					
	Au titre du 1 ^{er} cycle	Nombre minimal de représentant de chaque sexe	0				
		Nombre d'unités manquantes	Néant	Néant			
		Contribution due					
	Au titre du 2 ^{ème} cycle	Nombre minimal de représentant de chaque sexe	0				
		Nombre d'unités manquantes	Néant	Néant			
		Contribution due					



Conseil départemental du Finistère - Imprimerie départementale - Crédit photos : XXX - Novembre 2025

Tour de France femmes 2025



DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed